

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 17 MARS.

On a expédié aujourd'hui des dépêches pour lord Durham, notre ambassadeur à St. Pétersbourg. Il se pourrait bien qu'elles aient rapport à la capture du *Vixen*, sur laquelle les avocats du gouvernement doivent maintenant avoir donné leur avis.

Les journaux publient une lettre des propriétaires du *Vixen*, annonçant que la capture de ce navire a été considérée comme légale par le gouvernement russe, et le départ de l'équipage pour Constantinople.

L'assassin du président de la compagnie des Indes s'est suicidé la nuit dernière dans sa prison.

M. Clay a fait hier, à la chambre des communes, la motion que cette assemblée se réunît en comité secret pour examiner la question de savoir s'il convient de permettre l'entrée des céréales et des objets manufacturés étrangers, destinés à la consommation, moyennant des droits fixes, au lieu des droits actuels qui se règlent sur le prix moyen des grains en Angleterre. Cette question importante pour toutes les nations, qui sont en relations commerciales avec notre pays, est considérée comme tellement intéressante pour nous, que les journaux publient les noms des votants pour et contre la motion, qui a été rejetée par 223 voix contre 89. M. Clay avait principalement allégué que l'expérience avait prouvé que des droits variables étaient destructifs des éléments essentiels d'un commerce libre, attendu qu'ils rendaient incertaines les charges à supporter par les marchandises à leur arrivée dans le pays. Il proposait d'introduire la mesure pour le 1^{er} juillet prochain et d'adopter le tarif suivant : Froment, 10 shillings par quarter; orge, 8; avoine, 6. Après le 1^{er} juillet 1840, les droits seraient fixés, savoir : avoine, 3 shillings par quarter; orge, 3; froment, 5. En ouvrant un libre cours au commerce des grains, on pourrait espérer, a-t-il dit, le rétablissement de ces relations de commerce amicales, dont la Grande-Bretagne a joui autrefois.

Les journaux ministériels tout en adoptant les motifs de la motion de M. Clay, la trouvent inopportune à cause du bas prix actuel des céréales.

Voici la proposition ministérielle adoptée par la chambre des communes, au sujet de la taxe de l'église :

La chambre décide qu'un fonds permanent et suffisant, provenant des revenus des biens fonciers de l'église et de la perception d'une rétribution sur les bancs dans les églises, sera destiné à l'enretien et à la restauration des églises paroissiales et chapelles de l'Angleterre et des Galles, et aux frais de la célébration convenable du service divin dans ces églises. Les revenus de l'église seront augmentés par une meilleure administration; la perception des taxes de l'église cessera le jour déterminé par la loi, et pour faciliter la mesure, le trésor public avancera les premières sommes qui seront nécessaires. Ces sommes seront remboursées par les revenus des biens de l'église.

FRANCE. — PARIS, 18 MARS.

Voici comment un journal de l'opposition explique les modifications au projet d'apanages :

Le ministère a abandonné une partie de ses demandes

SOUVENIRS DU DUC DE VICENCE. (1)

J'étais couché depuis peu de temps, lorsque Pelard ou Constant, je ne sais plus lequel, frappa vivement à ma porte en me disant de me rendre en toute hâte chez l'empereur qui me demandait. Un pressentiment atroce me traversa le cœur, et cinq minutes ne s'étaient pas écoulées que je me trouvais auprès du lit où l'empereur en proie à d'affreuses convulsions, semblait prêt à expirer... C'était horrible! Sa figure d'une pâleur livide, ses lèvres contractées, ses cheveux collés à son front par une sueur froide, ses yeux éteints et fixés, oh! la fixité de ce regard faisait frémir! — Et le duc par un mouvement involontaire se couvrit le visage de ses deux mains comme pour fuir une épouvantable vision.

Déclaté par un doute affreux, reprit le duc, je voulais, mais je n'osais, mais je ne pouvais l'interroger.

— Monsieur le duc, me dit Ivan à voix basse, il est perdu s'il ne boit pas... il refuse tout... Il faut, cependant, qu'il boive, qu'il rejette... au nom de Dieu! obtenez qu'il boive.

J'arrachai la tasse des mains d'Ivan, c'était du thé, je crois; je la présentai à l'empereur qui la repoussa. « Je vais mourir, Caulaincourt... je vous recommande ma femme et mon fils... défendez ma mémoire... je ne pouvais plus supporter la vie. »

J'étouffais, je ne pouvais parler; je présentais toujours cette tasse et lui la repoussait toujours. Cette lutte me rendait fou... « Laissez... disait-il d'une voix mourante. »

— Sire, m'écriai-je exaspéré par la douleur, au nom de votre gloire, au nom de la France, renoncez à une mort indigne de vous.

Un profond soupir sortit de sa poitrine haletante. — « Sire, Caulaincourt n'obtiendra-t-il pas cette grâce? »

J'étais penché sur le lit, mes larmes inondaient mon visage, il fixa le yeux sur moi avec une expression indéfinissable. J'approchai la tasse, il but enfin! Un vomissement, accompagné de spasmes violents, nous jeta

dans de mortelles alarmes. Epuisé, il retomba presque sans vie sur son oreiller.

Ivan, l'air égaré, disait : « Mais il faut qu'il boive encore; il le faut... il est perdu... il est perdu s'il ne boit pas. » Et je recommençais mes supplications, et il résistait. Cependant, à force d'instances, de prières, il but à diverses reprises, et des vomissements réitérés amenèrent quelque soulagement. Les crampes d'estomac s'affaiblirent, les membres reprirent de la souplesse, la contraction des traits cessa peu à peu. Il était sauvé.

Pendant les deux mortelles heures que durèrent ces effroyables crises, pas une plainte ne s'échappa de sa bouche. Il étouffait les cris que lui arrachait la douleur en broyant un mouchoir dans ses dents.

L'intérieur de cette chambre mortuaire, cette agonie à la pâle lueur des bougies ne peuvent se décrire. Le silence n'était interrompu que par les sanglots des assistants. Il n'y avait pas un des témoins de cette terrible scène qui n'eût donné sa vie pour celle de Napoléon.

Un peu de calme succéda. Il s'assoupit pendant une demi-heure; et Constant me raconta que, couché dans un entresol pratiqué au-dessus, il avait cru entendre quelque bruit dans la chambre de l'empereur; il accourut et le trouva dans des convulsions violentes, la figure tournée sur l'oreiller pour étouffer ses cris; il se refusait à tous les secours que le pauvre Constant s'efforçait de lui donner. On fit avertir Ivan. En l'apercevant, l'empereur lui dit : « Ivan, la dose n'était pas assez forte. » Alors on acquit la triste certitude qu'il s'était empoisonné.

Faites appeler le duc de Vicence, ajouta-t-il d'une voix à peine intelligible. Une crise affreuse le saisit, j'étais arrivé à ce moment.

Inquiet des suites que l'action du poison pouvait avoir sur la santé de l'empereur, je me retournai pour consulter Ivan que je croyais encore dans la chambre. Il avait disparu. Je le fis chercher, on ne le trouva nulle part. Cette disparition était inexplicable dans un pareil moment. J'ai appris depuis qu'Ivan, effrayé de la responsabilité que les paroles de l'empereur, la dose n'était pas assez forte, pouvaient

aviserait aux moyens d'augmenter les escomptes des papiers du petit commerce, sans pour cela restreindre les secours accordés aux spéculations de fonds publics. En conséquence de cet avertissement, hier 6 millions en espèces ont été échangés à la banque contre la même somme en valeurs de portefeuilles.

Les bureaux de la chambre des députés ont procédé ce matin à la formation de la commission chargée d'examiner le projet de loi des fonds secrets. Dans huit bureaux, les candidats favorables au ministère l'ont emporté à des majorités considérables. Dans un seul bureau (le quatrième) M. de Mornay, candidat de l'opposition, a été nommé par 16 voix contre 15. M. Madier-Monjan était son concurrent. Voici comment se compose la commission :

1^{er} bureau, MM. Lemercier; 2^{me}, Duvergier de Hauranne; 3^{me}, Kératry; 4^{me}, de Mornay; 5^{me}, Agier; 6^{me}, Augustin Giraud; 7^{me}, Jacqueminot; 8^{me}, Croissant; 9^{me}, Fulchiron.

On écrit de Carlsruhe, le 9 mars :

« L'histoire de Gaspard Hauser paraît vouloir se renouveler. Il y a huit jours, un cocher, en traversant la ville, à une heure avancée de la nuit, déposa dans la rue et abandonna un enfant mâle âgé d'environ huit ans. L'enfant, qui était bien mis, n'avait dans la poche de son habit qu'une chemise enveloppée dans un mouchoir. La police la recueillit et la confia à la famille du concierge de la prison. Il parle, dit-on, le français, l'anglais et l'allemand, et paraît avoir reçu une éducation distinguée. Il se nomme Edouard, mais ne peut indiquer ni son nom de famille, ni son domicile : on lui aurait bandé les yeux en l'emmenant, et il se rappelle seulement avoir entendu nommer la ville de Strasbourg en traversant cette ville. Il est possible que ce nom n'ait été prononcé que pour mieux assurer le secret de la naissance de l'enfant. »

(Journal allemand de Francfort.)

Bulletin de la bourse du 18 mars. — La bourse était agitée aujourd'hui par mille bruits différents, tous de nature à provoquer la baisse; on disait que des troubles avaient eu lieu en Vendée et que le général Rumigny devait partir cette nuit même; on disait aussi entre autres nouvelles que l'ordre avait été donné de changer de garnison le régiment de cuirassiers qui avait refusé d'obéir aux ordres du préfet de la Somme lors de l'émence à propos de la taxe municipale; enfin que le ministère anglais avait annoncé l'intention de se retirer. Tous les ordres de ce jour, mis en circulation pour faciliter des opérations à la baisse, ont trouvé quelques crédules, aussi le 3 p. c., fermé à 79 20 et aujourd'hui au même prix, a tombé à 79, l'actif seul a monté à 28 1/2 par suite de la dépêche affichée à la bourse (Voir les nouvelles d'Espagne).

Les autres valeurs ont été lourdes, à l'exception des Banques belges et des actions du chemin de fer de Paris à St Germain, qui ont encore été demandées aux cours de fermeture d'hier.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

La dépêche télégraphique suivante a été affichée à la bourse.

Bayonne, 17 mars.

Le général Evans s'est emparé le 15 de la Venta de Hernani après quelque résistance des carlistes, il a pris 4 canons et n'a eu que 4 blessés, Espartero était le 15 à Eybard sur les limites du Guipuzcoa. Saarsfield surpris par les nei-

faire peser sur lui, avait pris le premier cheval sellé qu'il trouva dans la cour du château et s'était dirigé vers Paris. Toujours est-il qu'il ne reparut plus.

Agité de mouvements nerveux, l'empereur reposait péniblement. Je me jetai accablé dans un fauteuil. Mon esprit repassait en frémissant la série de désastres de tous genres qui depuis un mois se succédaient sans relâche. Ce palais de Fontainebleau m'était devenu odieux. Il me représentait les scènes de deuil et de sang dont cet antre infernal avait été le théâtre. Je me rappelais que ces mêmes murs avaient vu s'accomplir un autre meurtre, et il me semblait entendre encore les gémissements, les imprécations, les prières, le râle d'une autre victime. C'est là que deux siècles avant, une reine, recueillie par l'hospitalité française, avait fait égorger son amant sous ses yeux, à ses pieds!

L'empereur s'éveilla, je me rapprochai de son lit. Les gens de service se retirèrent, nous restâmes seuls.

Ses yeux enfoncés et ternes semblaient chercher à reconnaître les objets qui l'environnaient, tout un monde de tortures se révélait dans ce regard, ce regard vague et désolé! Dieu ne l'a pas voulu... dit-il, comme répondant à sa pensée intime, je n'ai pu mourir...

— Sire, votre fils, la France où votre nom vivra éternellement, vous imposent le devoir de supporter l'adversité.

— Mon fils... mon fils! Quel triste héritage je lui laisse... cet enfant né roi... aujourd'hui sans patrie! Pourquoi ne m'a-t-on pas laissé mourir?

Oh! dans cette scène il y avait un de ces contrastes qui épouvantent l'imagination. Napoléon empoisonné pleurant sur l'avenir de son unique enfant!

— Sire, répondis-je, vous ne devez pas mourir ainsi, il faut que la France vous pleure vivant!

— La France? elle m'a abandonné! et vous, Caulaincourt, vous, à ma place, vous eussiez fait ce que j'ai fait... quand tout me souriait, n'ai-je pas souvent affronté la mort sur les champs de bataille?

(1) Voir le *Politique* du 9 mars.

ges est retenu à Galasa près de Pampelune, le 12, après un petit avantage. Don Carlos est à Tolosa et l'infant don Sébastien vis-à-vis Saarsfield, avec 10 bataillons. Nous ajouterons à cette dépêche que d'après des lettres de Madrid reçues aujourd'hui, le général Alaix s'est enfin décidé à se démettre de son commandement. Il reste aux arrêts à Burgos pour attendre son jugement. Ses troupes ont été réparties entre divers corps. Tout est déjà prêt pour commencer l'instruction de cette affaire.

On écrit de Bayonne, le 14 mars : Le général Saarsfield a couché le 11 à Irarzun, à trois lieues et demie d'Espagne de Pampelune, route de Tolosa. Il amène avec lui 10,000 hommes d'infanterie et 400 chevaux. Son artillerie est composée de 10 pièces de campagne et de montagne. La légion étrangère est comprise dans ce nombre. Elle forme, avec 4 bataillons espagnols d'élite, un corps particulier sous les ordres immédiats du brigadier français Conrad, qui commande en second, tous les corps d'armée. Le commandement en chef pourrait revenir bientôt à ce vaillant officier, qui a toute la confiance des troupes, car le général Saarsfield est malade, et n'a pu qu'à grande peine se mettre à la tête de l'expédition.

Les communications avec la France avaient été complètement interrompues depuis le 9, les carlistes ne laissant rien passer. Avant-hier ils ont permis de communiquer et hier de nombreuses expéditions ont été faites de notre ville. On a appris que les carlistes se sont présentés le 11 en force devant Pampelune. Ils ont fait un mouvement à droite qui aurait pu donner des inquiétudes pour Estella et Tudela, mais Saarsfield qui s'est mis en mouvement poursuit sa marche afin de venir se joindre aux corps d'armée d'Evans et d'Espartero, Evans a été prévenu hier de ses dispositions. Espartero a quitté Belcebas, le 10; il s'est porté sur Guernica dont il s'est emparé, ainsi que de la garnison de cette petite place, composée, dit-on, de 5 à 600 hommes. On ajoute qu'il a poussé jusqu'à Durango.

P. S. Des lettres d'Irun, du 14, annoncent que le général Saarsfield a commencé son mouvement et a attaqué les carlistes. Le 12 on se battait avec acharnement.

AFFAIRE D'AMEZAGANA, DEVANT ST-SÉBASTIEN.

Nous trouvons plusieurs relations sur le combat du 10 de ce mois, dans les journaux de Bayonne, en date du 14 :

Voici le récit de la Sentinelle des Pyrénées :

Saint-Sébastien, 12 mars.

Dans la nuit du 9, le général Evans fit faire de fausses démonstrations dans la direction de Lesso et de Renteria pour attirer vers ces points les carlistes qui étaient devant lui et qui occupaient les positions formidables d'Amazagana. Cette fausse attaque lui réussit à merveille, et dès la pointe du jour, réunissant les troupes en avant d'Alza, les premières colonnes anglo-espagnoles enlevèrent les hauteurs d'Amazagana presque sans coup férir et avec une perte de cinq anglais.

Les Anglais s'emparèrent avec le même succès de tous les retranchemens de terre, que les carlistes avaient élevés de tous côtés sur les derniers contreforts de l'Amazagana. Les troupes anglaises s'arrêtèrent là et formèrent la réserve. Tout le reste de l'affaire a été soutenu par les troupes espagnoles et deux ou trois bataillons anglais.

Les carlistes surpris se retirèrent en désordre sur les hauteurs de Galzao, qui cachent la route d'astigarraga, montagnes pierreuses, inabordable de front et où ils ne tardèrent pas à recevoir du renfort. Les mauvaises dispositions de l'attaque leur fournirent l'occasion d'une résistance opiniâtre, mais sans enlever, en définitive, un pouce de terrain aux troupes de la reine, qui, le soir, occupaient les mêmes positions que dans la matinée. L'intention du général Evans qu'il a exprimée officiellement pendant le combat, fut connue dans ce moment. On vit clairement qu'il ne voulait pas se porter sur la grande route, mais seulement se faciliter les moyens d'y pénétrer quand il le voudrait et attendre, en occupant l'ennemi qu'il avait devant lui, les mouvemens des généraux Saarsfield et Espartero.

Cette manœuvre a été énergiquement blâmée par tout

— Ah! sans doute, les circonstances où se trouve votre majesté sont déplorables, mais...

— Ce n'est pas la perte du trône, interrompit-il vivement, qui me rend l'existence insupportable. Ma carrière militaire suffit à la gloire d'un homme, et, ajouta-t-il avec force en se soulevant à demi, une couronne de lauriers est moins fragile que la couronne de pierres qui ceint le front des plus puissans monarques... Mais savez-vous ce qui est plus difficile à supporter que les revers de la fortune? Savez-vous ce qui broie le cœur? C'est la bassesse, c'est la hideuse ingratitude des hommes... En présence de leurs lâchetés, de l'impudeur de leur égoïsme, j'ai détourné la tête avec dégoût, et j'ai pris la vie en horreur... La mort n'est le repos... le repos enfin!... Ce que j'ai souffert depuis vingt jours ne peut être compris...

Tandis qu'il parlait, je le considérais avec un inexprimable regret. L'exil allait enfouir ce météore qui brillait encore d'un vif éclat. Ses premiers rayons avaient éclairé, vivifié la France, et la France le laissait disparaître.

A ce moment, la pendule sonna cinq heures. Les scintillemens du soleil levant perçant à travers les rideaux d'un rouge éclatant coloraient de tons vigoureux la sévère et expressive figure de Napoléon. Il y avait tant de grandeur, tant de puissance dans cet homme, qu'il semblait impossible qu'il fût anéanti autrement que par la foudre!

Il se releva, saisit le rideau qu'il rejeta en arrière, et s'acoudant sur son chevet : « Caulaincourt, dit-il en portant la main à son front, dans ces derniers jours, il y a eu des instans où j'ai cru que j'allais devenir fou... où j'ai senti la une chaleur dévorante... La folie, c'est le dernier degré de l'abjection humaine. Plutôt mourir mille fois! Rappelez-vous votre visite à Charenton!

Je tressaillis. Ainsi, l'impression de cette visite à Charenton en 1807 ne s'était pas effacée, et dès ce jour, peut-être une idée fixe, invariable comme sa volonté, lui fit choisir la mort contre la possibilité d'un tel malheur.

— Sire, m'écriai-je, éloignez ces affreuses pensées; votre organisa-

tion si riche ne fléchira jamais. Votre courage doit égaler votre renommée, et le secret de la nuit qui vient de s'écouler ne doit pas dépasser ces murs... L'Europe contemple le grand Napoléon sur le piédestal de sa haute infortune.

— Je vous comprends. En me résignant à vivre, c'est accepter des tortures sans nom... n'importe, je saurai les subir. Il resta pensif quelques instans, puis il reprit : Je signerai aujourd'hui. A présent, je suis bien, mon ami. Allez vous reposer, mon pauvre Caulaincourt! Il voulait en m'éloignant ressaisir dans le silence l'énergie dont il avait besoin pour consommer le sacrifice. Je ne m'y trompais pas, il paraissait calme, mais ce calme faisait peur...

En rentrant chez moi, j'ouvris ma fenêtre; j'essayai de rafraîchir mon front brûlant à l'air glacé du matin.

A dix heures l'empereur me fit demander, je le trouvai levé et habillé. Sa figure était profondément altérée, mais il avait repris son pouvoir sur lui-même, et rien dans son maintien ne révélait les convulsions de son âme. A plusieurs reprises, ses yeux se fixèrent sur les miens; ce muet interrogatoire exprimait sa pensée; il ne articula pas, il ne dit pas un seul mot qui eût trait aux scènes de la nuit.

Nous nous entretenmes de plusieurs dispositions à prendre relativement au traité. « Ces clauses d'argent m'humilient, dit-il, il faut les faire disparaître. Je ne suis plus qu'un soldat, un louis par jour me suffit. » Nous discutâmes vivement cette question, j'appréciais et j'en approuvais l'esprit. Cependant l'entretien de la maison militaire, son état de représentation, comme souverain, ne permettait pas qu'on supprimât les stipulations convenues à cet égard. Il finit par céder et se résigna à ratifier le traité, ce dernier chagrin qui le liait encore à la souveraineté qu'il avait exercée avec tant d'éclat!

« Maintenant, ajouta-t-il d'un ton bref, hâtez la conclusion de tout; remettez le traité entre les mains des souverains alliés. Dites, Caulaincourt, dites leur en mon nom que je traite avec l'ennemi vainqueur, et

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 19 MARS.

Le *Moniteur* publie la loi qui vote 315,000 fr. pour achat de la bibliothèque de M. Van Halthem.

Le sieur Fauconier Delze, négociant, domicilié à Châtelet, ayant soumissionné le plus bas, pour les fers à fournir à l'arsenal de construction, à Auvers, a été reconnu adjudicataire pour une somme de fr. 30,638 50, sous l'approbation du ministre de la guerre.

Par acte passé le premier février dernier, par devant le notaire Bourdin et enregistré le 2 du même mois, une Société en commandite, dont la durée est de 20 ans, a été formée pour la publication du journal quotidien le *Courrier Belge*.

Le sénat a adopté jeudi le budget de l'intérieur, et a nommé la commission chargée d'examiner le budget de la guerre; elle se compose de MM. Dupont d'Achére, baron de Pélichy, comte d'Arsehot, comte de Baillet et vicomte de Rouveroy.

La commission avait émis le vœu que le gouvernement présentât sans retard un projet sur les chemins vicinaux. M. le ministre de l'intérieur a dit dans cette séance qu'il est de l'avis de la commission, et que c'est pour cela qu'il a déjà préparé un projet de loi qui a été communiqué aux députations des conseils provinciaux avec prière de lui faire connaître leur avis. De cette manière, dit-il, nous saurons qu'elle est la partie de cette législation qu'il faudra abandonner au règlement des conseils provinciaux.

M. le comte d'Ansembourg et M. de Pélichy ont signalé la nécessité de pouvoir réprimer les emprises sur les chemins vicinaux.

M. le ministre de l'intérieur a annoncé qu'il espère que

non pas avec ce gouvernement provisoire, dans lequel je ne vois qu'un comité de factieux et de traités.

Ce sont là d'admirables paroles, et je n'ai pas manqué de les redire mot pour mot.

Les deux plénipotentiaires, Ney et Macdonald, furent avertis de se rendre dans le cabinet de l'empereur. Il revêtit le traité de sa signature. Sa ruine était consommée. Il ne resta du plus puissant noarque que l'homme immortel!!!

D'un ton ferme, il nous donna ses dernières instructions, puis il ajouta : « Mon abdication et ma ratification au traité ne peuvent être obligatoires qu'autant que l'on tiendra les promesses faites à l'armée. Ne vous en déshâissez pas à cette occasion. »

Notre retour à Paris excita des transports de joie parmi les meneurs de l'entreprise, ils allaient jouir enfin du fruit de leurs œuvres...

Le conseil s'assembla, les souverains et les membres du gouvernement provisoire présents, nous fimes la remise officielle de l'abdication du traité du 11 avril ratifié par l'empereur. On ajourna au lendemain les discussions sur divers points à établir. Après l'échange des félicitations et des complimens usités en pareil cas, au moment de nous retirer, les membres du gouvernement provisoire, avec lesquels, dans toutes ces circonstances, j'avais épuisé soigneusement de me trouver en contact, nous demandèrent notre adhésion. Le général De-soles s'approcha de moi et me pria en termes flatteurs de vouloir bien adhérer au nouvel ordre de choses, ainsi que l'avaient fait tous les dignitaires et presque tous les généraux de l'armée.

« Monsieur, lui répondis-je à haute voix, je ne règle pas ma conduite sur celle des autres. Je suis le plénipotentiaire et le sujet de l'empereur Napoléon, je ne cesserai de l'être que lorsque il n'aura plus besoin de mes services, qu'il n'aura délié de mes sermens. » Macdonald fit avec une noble fermeté une réponse analogue à une demande du même genre qui lui était adressée. Affranchis enfin de la présence de certains gens, nous nous retirâmes.

(Nouvelle Minerve.)

Mlle. CHARLOTTE DE SOU.

dans le cours de cette session, on pourra voter la partie de la loi qui permettra de réprimer ces emprises.

M. Engler a appelé l'attention du gouvernement sur la nécessité de frapper des droits plus élevés sur la garantie étrangère.

M. le ministre de l'intérieur dit avoir consulté les chambres de commerce sur l'utilité qu'il y aurait à élever le droit d'entrée sur les garanties étrangères. On s'est opposé à cette augmentation par la raison que la Belgique n'en produisait pas assez pour sa consommation. Si le royaume des Pays Bas avait élevé ces droits, c'est que lors de la réunion des provinces septentrionales et des provinces méridionales, le pays trouvait dans son sein son approvisionnement suffisant avec la garantie de la Zélande.

Hier, le sénat ne s'est pas trouvé en nombre. Il a été néanmoins donné lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le budget de la guerre. La discussion en a été renvoyée à aujourd'hui 10 heures.

Par arrêtés royaux du 17 :

Le sieur Babut-Dumanès, chevalier de la légion d'honneur et de l'ordre de Saint Louis, capitaine de la troisième compagnie du premier bataillon de la légion de la garde civique de Mons, est nommé lieutenant colonel commandant.

On écrit de La Haye, le 18 mars :

On apprend que le gouvernement s'occupera immédiatement de la soumission de l'emprunt des 24 millions de losrentes.

Lloyd Bruxelles, (9 mars, trois heures). — Peu d'affaires : Ardoin 26 1/2 argent; primes à un mois 28 1/2 dont 1; mutualité 108 fait et restant papier à la cote; actions-réunies 101 7/8; point de ventes au dessous de 402.

Londres, (17 mars, 4 heures). — Consolidés 90 1/4 3/8; belges on; hollandais 2 1/2 p. c. 53 3/8 à 1/2; id. 5 p. c. 403 1/2 7/8 103 1/8; espagnoles active au comptant 27 à 18 2/7 à 27 1/2; au 31 courant 27 à 11 2/7 à 3/8 1/4 5/8 à 1/2; coupons 49 1/2 50 à 48, passive 7 3/8 à 3/8; différée 00; portugais 5 p. c. 50; 3 p. c. 32 1/2 à 5/8; brésiliens 87 1/4 48.

LIÈGE, LE 20 MARS.

BULLETIN.

Les nouvelles d'Espagne ne nous apprennent point encore aujourd'hui les résultats définitifs de l'attaque des troupes de la reine contre les carlistes. La pointe du général Evans a eu d'abord quelques succès; mais il paraît qu'ils ont été achetés par des pertes considérables dans la vallée d'astigarraga. On sait qu'un plan d'attaque générale a été combiné entre les généraux christinos. On ne connaît rien de bien positif sur les mouvemens de Saarsfield et d'Espartero, qui doivent décider de la lutte. — Les rapports de Madrid annoncent que la proposition d'enquête sur la conduite des généraux Alaix et Rodil a été repoussée.

Pendant que nos représentans sont en vacance, les députés de France discutent une loi sur l'instruction secondaire. La chambre a voté un article consacré à la formation d'un jury qui délivrera des brevets de capacité. Il sera composé d'un commissaire nommé par le gouvernement, du président de la cour royale, du maire et de deux membres du conseil général du département.

Deux objets principaux servent de thème, depuis quelques jours, aux journaux français. Le premier est la question d'apanage du duc de Nemours. Le second est l'opposition de l'archevêque de Paris dans la question de la vente des terrains de l'ancien archevêché. (V. France.)

Une des parties les plus importantes de la grande question de la liberté du commerce, vient de revenir à l'ordre du jour au parlement britannique. La proposition de M. Clay a été repoussée à la chambre des communes; mais cette décision n'a point été prise contre le principe. Ce sont des circonstances d'opportunité qui ont décidé du vote de la chambre dans cette affaire. Les journaux du pouvoir en font eux-mêmes l'aveu. (V. Londres.)

La saisie du vaisseau anglais, le *Fixen*, donne lieu à des rapports diplomatiques entre les deux gouvernemens de la Russie et de l'Angleterre. Ce n'a jamais été bien sérieusement qu'on a soutenu que cette question recelait la guerre. Le repos

est aujourd'hui dans les besoins de l'Europe. Le commerce et l'industrie ne prospèrent qu'à l'ombre de la paix, et ce sont leurs nécessités qui gouvernent le monde.

Des bateliers qui descendaient la Meuse, ce matin vers sept heures, aperçurent un cadavre qui surnageait et était arrêté contre l'une des piles du nouveau pont de la Boverie.

Un enfant de trois ans qui jouait hier au Pont Maghin est tombé dans la Meuse dans un endroit extrêmement profond. Il y est resté plusieurs minutes et il allait infailliblement périr, lorsque le nommé François Joseph Decorts, maréchal des logis du train d'artillerie, s'est précipité dans l'eau et en a retiré le petit malheureux qui se noyait.

Il circule en ce moment de fausses pièces de 5 francs. Ces pièces sont au millésime de 1830 et à l'effigie de Charles X. Grossièrement fabriquées et d'un poids bien inférieur au poids légal, elles peuvent cependant se glisser dans les plex de même monnaie, et causer un préjudice. La méfiance et l'examen sont nécessaires pour éviter de les recevoir.

Hier, dans la partie de la séance qui a eu lieu à huis-clos, la proposition suivante a été faite au conseil communal d'Anvers :

Une commission de cinq membres, nommée par le conseil dans son sein, sera chargée d'examiner s'il n'y a pas lieu d'adresser aux chambres législatives, une pétition pour obtenir une réforme de la loi électorale du 3 mars 1831, quant au cens, afin d'en rendre la quotité uniforme entre les villes et les campagnes.

Cette proposition était signée par neuf membres; on n'avait pas eu le temps de la présenter à la signature de toutes les personnes qui composent le conseil. (Précurseur d'Anvers.)

Un journal range M. Devaux au nombre des ministres d'état; c'est une erreur, M. Devaux a donné sa démission depuis plusieurs années.

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque Liégeoise, tenue en exécution des statuts, aura lieu demain mardi 21 du mois courant.

Le duc régnant de Saxe-Cobourg a accordé la décoration de l'ordre de sa maison, à M. Wappers.

Nous lisons dans un journal de cette ville que les frères Fabronius ont choisi pour conseil, M. Dognée aîné, et le sieur Hennebert, M. Forgeur.

Le conseil provincial du Limbourg a voté un emprunt de 50,000 francs, exclusivement applicable à la construction de grandes routes. Cette résolution ayant reçu l'approbation royale, la députation permanente du conseil de Limbourg va contracter incessamment cet emprunt, afin de commencer les travaux à l'ouverture de la saison.

Il y avait à l'exposition de Gand 6,000 plantes évaluées à un million de francs. Un camellia a été vendu 12,000 fr. à M. Rosendaël de Vienne.

La campagne vient de s'ouvrir pour l'exportation des écorces; deux navires belges, l'Eclipse et Ondervinding, sont partis le 8 du courant du port de Bruges, pour Londres, chargés de ce produit indigène.

Hier a eu lieu au ministère des finances l'adjudication de 120,000 kilog. de flans en cuivre pour la fabrication de pièces de 5 centimes. Le marché se divisait en 12 lots de 10,000 kilog. Plusieurs soumissionnaires y ont pris part. Le tout a été adjugé à M. le Ferdinand Priot, de Liège, pour 28,650.

Avant-hier matin M. De Goster, renommé par son adresse au tir, a abattu un épervier perché sur la tour St-Michel à Bruxelles.

Il est mort dernièrement à Königsberg un militaire, le vagnemestre de Kondratowez, âgé de cent-six ans. Il avait pris part à toute la guerre de Sept Ans, et avait servi pendant cinquante-six ans dans le même régiment de Hussards. (C. all.)

Un enfant de 15 ans vient de s'empoisonner à Londres, avec du laudanum par suite, dit-on, du chagrin que lui avait causé le second mariage de sa mère, qui venait de partir pour le Brésil. Un de ses camarades de pension l'a trouvé mort dans son lit.

Un riche célibataire, don Antonio Esteva Costa, vient de mourir intestat à Li-bonne; il laisse 15 millions à partager entre ses frères et ses neveux.

On mande de Munich, le 14 mars : M. le comte Charles d'Argenteau, nonce du Pape près notre cour, va nous quitter, après avoir résidé ici depuis plusieurs années; on apprend qu'il a été nommé à un poste élevé dans le gouvernement papal, et qu'à son arrivée à Rome il recevra le chapeau de cardinal.

Le commerce des Etats-Unis suit une progression rapide; de 1828 à 1836 le nombre des navires entrés à New York a presque doublé.

CONSEIL COMMUNAL

Addition à la séance du 17 mars.

M. Constant demande une allocation de 1,000 frs. pour que les juges de paix puissent se procurer une maison qui leur serve d'habitation et de local pour les séances. Il est reconnu qu'à l'hôtel de ville ou dans d'autres bâtiments de la ville il n'y a pas de salles dans lesquelles ils puissent tenir leurs audiences.

L'art. 431 de la loi communale impose cette charge à la ville, lorsque cette dernière ne peut leur fournir de local.

M. Piercot fait espérer que l'année prochaine il sera possible de disposer en faveur d'un juge de paix de deux salles de la maison Jourdan qui est la propriété de la ville.

Le collège s'assurera que les juges de paix auront chacun deux salles convenables pour les audiences.

On aborde le chapitre A du budget supplémentaire contenant les dépenses; la question de l'emprunt au moyen duquel on pourra faire face à une partie d'entrées, sera l'objet d'un examen particulier.

Art. 4. Achat de candelabres en fer en 1837, frs. 5,000. — Adopté.

Art. 5. Dépense pour couvrir le canal de la Sauvenière, frs. 130,000. — Adopté par tous les membres présents, moins MM. Forgeur, Despa, Galand, Neujean et Billy.

Art. 6. Pavage de la Place St-Denis 415, frs. 4,638 40.

A ce sujet M. Piercot rend compte de l'examen par la commission de police et de sûreté publique de la réclamation des habitants de la Place St-Denis, tendante à ce que le marché aux fromages soit placé sur le marché aux fruits; mais la localité est déjà trop petite pour ce dernier marché, et d'ailleurs elle est nécessaire au chargement d'un grand nombre d'objets. En conséquence la commission est d'avis que le marché doit être maintenu jusqu'à ce que l'on trouve une place convenable. Ces conclusions sont admises par tous les membres présents, moins MM. Forgeur et Constant.

La somme de frs. 1,618 40 est admise.

N. 7. Repavage sur la Batte 3me section, depuis la rue Hongrée, jusqu'à l'ancien hôtel de la Préfecture 415, fr. 10,292 61.

Il paraît que ce chiffre est inférieur au prix réel de l'adjudication; mais il sera donné un supplément de crédit. — Adopté.

N. 8. Repavage des rues des Bons Enfants et Fond de l'Empereur 415; fr. 2,300 40. — Adopté.

N. 9. Pavage du quai de l'Ouurthe 415, fr. 40,400. — Adopté.

N. 10. Pavage depuis la maison Decamp à la Boverie, jusqu'au chemin des Vennes 415, fr. 3,142 80. — Adopté.

N. 11. Pavage du chemin des Bayards 415, fr. 8,970 88. — Adopté.

N. 12. Pavage dans les nouvelles communications au faubourg Saint-Léonard 415, fr. 21,950 40. — Adopté.

N. 13. Repavage de la rue des Croisiers, fr. 7,300. — Adopté.

N. 14. Pavage de la chaussée St. Laurent, au-dessus de la rue du Calvaire 415, fr. 4,432. — Adopté.

N. 15. Pavage de la rue du Calvaire 415, fr. 960. — Ajourné pour explications.

N. 16. Pavage sur les baisses du Rivage de Pécheurie 415, fr. 510. — Adopté.

N. 17. Repavage du faubourg Hêcheporte 415, fr. 5,208.

N. 18. Ouverture de nouvelles rues dans le quartier de Pest; fr. 600,000. — Adopté.

N. 19. Terrains à exproprier pour élargir le chemin des Bayards, fr. 7,400. — Adopté.

N. 20. Terrains à exproprier pour nouvelles communications au faubourg St-Léonard, fr. 33,200. — Adopté.

N. 21. Elargissement de la rue des Croisiers, fr. 34,200. — Adopté.

N. 22. Démolition de la maison Magis, rue de la Régence, fr. 7,010. — Adopté.

N. 23. Rectification de la rue des Dominicains, fr. 6,450. — Adopté.

N. 24. Trottoirs, fr. 8,900. — Adopté.

N. 25. Reconstruction du mur de quai à la Tour-en-Bèche, fr. 27,376 50. — Adopté.

N. 26. Reconstruction du mur de quai entre le pont Maghin et le rivage de la Batte, fr. 80,000. — Adopté.

N. 27. Reconstruction du pont de pierres à la Boverie, fr. 48,000. — Adopté.

N. 28. Agrandissement du cimetière, fr. 32,534 25. — Adopté.

N. 29. Remboursement du 3e tiers de l'avance faite par le gouvernement pour la caserne des Ecoilers, fr. 10,582 01. — Adopté.

N. 30. Remboursement du 1er tiers d'une seconde avance faite en 1831 par le gouvernement pour la caserne des Ecoilers, fr. 21,164 02.

Séance du 18 mars. — Absents: MM. Cliefieux, indisposé, Debasse, Tombeur et Neujean.

Après la lecture du procès verbal, M. Closset annonce que les démarches qu'il a faites de concert avec MM. Cliefieux et Neujean pour rechercher le terrain le plus convenable à un champ de manœuvre et aux courses de chevaux et connaître le prix que demanderaient les propriétaires ont été sans résultat.

L'achat d'un terrain pour cette destination ayant déjà été décidé, M. Closset demande que le conseil porte éventuellement une allocation de 125,000 fr. au budget de 1837; il cherche à établir par des chiffres que ce serait une opération utile et avantageuse à la ville, puisque les revenus à en retirer suffiraient au paiement des intérêts et au remboursement du prix d'achat. Parmi les recettes on fait figurer 3,750 frs. résultant de la vente du foin, 2,000 de location par le ministre de la guerre et 1750 prix annuel du terrain des courses de chevaux.

Tous les membres présents, moins MM. Billy, Despa et Fleussu votent le chiffre de 125,000 pour le champ de manœuvre, sauf à déterminer ultérieurement le lieu le plus convenable et à statuer sur les conditions des propriétaires.

Sur le rapport de la commission d'instruction publique et des beaux arts, le conseil accorde :

1. 500 frs. au sieur Flesch pour aller étudier à Paris l'art de la dorure, qui est ignoré dans notre ville.

2. 10 à chacune des deux premières surveillantes des écoles gardiennes de l'Est et de l'Onest afin qu'elles puissent se loger près de l'établissement; les deux autres surveillantes des quartiers du nord et du sud peuvent se loger au local destiné à l'école et à l'institutrice en chef.

D'après la demande de M. l'échevin chargé de la comptabilité, on vote une somme de 200 frs. pour achat d'instruments qui doivent servir à la vérification des liquides aux bureaux de sortie des taxes municipales.

On renvoie à une prochaine séance des explications sur la surveillance par les employés de l'octroi et sur quelques introductions frauduleuses de genièvre.

M. Delhier rend compte de l'instruction à laquelle le collège des boulemestre et échevins a soumis la demande de subsides de la fabrique de St. Antoine.

Déjà en 1836, le conseil de régence a accordé à cette fabrique, un subside de 1,525 frs., qui est porté comme rappel au budget de 1837.

D'après l'expertise, la dépense totale sera de 18,304 fr. 18 c.; les premières réparations déjà faites s'élevaient à 9,232 fr. 74 c., somme dont il faut déduire celle de 1,525 déjà payée.

Le même échevin déclare que, par l'examen du compte et des budgets de cette fabrique, il est constant qu'elle ne peut faire face aux réparations de la toiture.

Il conclut à ce qu'on accorde une somme de 7,707 frs. 74 c. Mais, d'après M. Lion, d'autres travaux doivent nécessairement être exécutés en 1837, et entraîner une dépense approximative de 2,461 frs.

En conséquence de cette dernière observation, le conseil vote une allocation éventuelle de 10,000 frs., pour l'emploi de laquelle il prendra une délibération ultérieure. Il en sera de même pour le subside de Ste. Foi, porté provisoirement à 1,000 frs.

Le conseil ayant rejeté le mode qui consisterait à charger une banque des fonctions de recevoir, M. Lion donne lecture d'un projet d'arrêté contenant des mesures d'ordre pour la comptabilité de la ville et déterminant le placement des fonds disponibles à l'une des deux caisses d'épargne. Cet arrêté est adopté. Après avoir pris connaissance des conditions de la Banque Liégeoise et de la Société Générale, on déterminera à laquelle des deux les placements auront lieu.

M. Lion lit en second lieu un arrêté dont les dispositions tendent à ce que le receveur soit tenu personnellement de compter, sauf son recours contre les redevables, du montant des droits et produits constatés qui, par l'effet de sa négligence, n'auraient pas été recouvrés dans le courant de chaque exercice. — Cet arrêté est également adopté.

Sur la proposition de M. Jamme, on accorde sur le crédit de vingt mille francs porté au budget de 1836 pour l'université frs. 309 35 c. nécessaires pour la construction d'un laboratoire dans la salle de l'école des mines.

THEATRE.

** Nous avons eu hier la Folle de Waterloo. — Une jeune fille a perdu son amant à la bataille de Waterloo; elle est devenue folle de douleur. Cinq ans après, elle retrouve son amant qui n'était pas mort, et voilà. — Non, j'oubliais encore quelques couplets où la victoire rime avec la gloire, et nos lauriers avec nos guerriers; puis quelques épigrammes contre les ultra de 1815! La pièce est, comme on voit, palpitante d'actualité. On a peine à concevoir vraiment comment l'administration a pu se résoudre à perdre un temps si précieux, à faire apprendre ce très insignifiant ouvrage.

Parmi les danseurs qui se sont fait remarquer dans le bal de Gustave, on a distingué surtout un Polichinelle monté sur de hautes échasses, à la façon des habitants des Landes. Ce personnage, dans le département de la danse comique et des tours de force, est véritablement extraordinaire. Il se joue avec intrépidité de toutes les lois de l'équilibre, prend les positions les plus périlleuses, sans que jamais la grotesque figure de Polichinelle cesse d'inspirer la confiance et la gaité. — Il a été fort applaudi.

Nous avons entendu hier M. Emile, jeune premier ténor. Cet artiste nous a paru doué d'intelligence et posséder une voix fraîche, étendue et d'un certain volume. Il a dit tout le rôle de Daniel, noté assez haut, avec beaucoup de facilité. Nous devons ajouter que M. Emile chante un peu de la gorge; mais ce défaut peut s'affaiblir ou disparaître lors de ses prochains débuts. Nous ne prétendons pas du reste formuler ici aucune espèce de jugement définitif sur le mérite du débutant; mais après une première audition, on peut déjà dire que ce serait une bonne acquisition pour notre théâtre.

Nous entendrons demain M. Emile dans le rôle de Georges de la Dame Blanche.

** Nous apprenons que Mme. Josse Ernest, notre piquante Dugazon, fera partie de notre troupe dramatique l'année prochaine.

** Nous avons entendu avant-hier, à la Société d'Emulation, M. Renkin, ancien élève de notre Conservatoire. C'est aujourd'hui un brillant artiste. L'assemblée a surtout applaudi à la verve, à l'inspiration du jeune violoniste. Il a justifié les éloges que les journaux de l'Allemagne lui ont donné plusieurs fois, et que nous nous sommes plu à reproduire. — Nous reviendrons sur ce concert.

** A propos de concerts de Carême, nous lisons dans les journaux français, qu'un concert spirituel qui aura lieu le 24 de ce mois, au bénéfice de M. Musard, l'orchestre sera composé de 200 musiciens; on y exécutera plusieurs morceaux de musique vocale, qui seront chantés par 150 voix.

** On a fait sur l'Adrienne Taglioni, l'imromptu suivant : Sur votre front la santé brille; La grippe ne vous atteint pas; L'Air qui la sème sur nos pas A du moins épargné sa fille.

ACTE DU GOUVERNEMENT.

SOCIÉTÉ DES HAUTS FOURNEAUX.

A tous présents et à venir, salut. Vu l'acte authentique reçu le 24 janvier 1837 par le notaire Van Bever, et renfermant les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de Hauts-Fourneaux du Borinage;

Attendu que la Banque de Belgique s'est réservée une part d'actions dans cette société, et vu les articles 5 et 8 des statuts de ladite banque, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, qui autorisent l'administration à prendre intérêt dans les sociétés du genre de celle dont il s'agit présentement;

Vu l'art. 37 du code de commerce; Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.

Nous avons arrêté et arrêtons : Art. 1er. La formation de la société anonyme dite Hauts-fourneaux de Borinage, est autorisée, et ses statuts, tels que les a déterminés l'acte authentique du 24 janvier 1837, sont approuvés.

Toutefois, par addition à l'article 39 desdits statuts, il est entendu qu'un seul actionnaire ne pourra réunir plus de 5 voix dans l'assemblée générale, quel que soit le nombre d'actions dont il sera propriétaire.

Art. 2. La société ne pourra émettre des bank-notes, billets de caisse ou autres valeurs en papier, de cette espèce sans l'autorisation du gouvernement.

Art. 3. La banque de Belgique est autorisée à prendre un intérêt dans la société précitée.

Art. 4. Les présentes autorisation et approbation seront considérées comme non avenues si la société contrevenait à ses statuts ou aux dispositions du présent arrêté.

Art. 5. Notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent arrêté. Donné à Bruxelles, le 8 mars 1837.

